



Ottawa, Canada

Volume 6, No 16
(Hebdomadaire)

EXTERNAL AFFAIRS
AFFAIRES ÉTRANGÈRES

le 19 avril 1978

MAY 15 1978

OTTAWA
LIBRARY / BIBLIOTHÈQUE

Décès d'un grand militaire et politicien canadien	3
Nomination d'un consul honoraire à Saint-Pierre-et-Miquelon	3
De jeunes Ontariens effectueront un voyage en France	3
Dernière étape de la réorganisation d'agriculture Canada	3
L'"autoconstruction", moyen de réduire les coûts de construction	4
Roger Lemelin élu au Temple de la renommée de la presse	5
Négociations canado-japonaises en matière de pêche	5
Un Canadien reçoit une distinction honorifique internationale	5
Nouveau vaccin contre la méningite	6
Un autobus de luxe pour hommes d'affaires	6
La chronique des arts	7

Compensation fédérale pour la réduction de la taxe provinciale de vente — Tel est l'un des changements importants proposés dans le budget

Lors de la présentation de son budget à la Chambre des communes, le 10 avril, le ministre des Finances, M. Jean Chrétien, a annoncé que le gouvernement fédéral compenserait les provinces pendant six mois si ces dernières réduisaient leur taxe de vente.

En réponse à l'offre fédérale, Terre-Neuve a réduit sa taxe de 11 à 8 p.c., le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard de 8 à 5 p.c., l'Ontario de 7 à 4 p.c., la Colombie-Britannique de 7 à 5 p.c., le Manitoba de 5 à 2 p.c. et la Saskatchewan de 5 à 3 p.c. Au moment d'aller sous presse, le Québec n'avait pas encore pris de décision. L'Alberta, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, n'ayant pas de taxe de vente, ne sont pas touchés par cette mesure.

M. Chrétien a annoncé par ailleurs que le déficit pour l'année financière courante s'élèverait à \$11,5 milliards (contre \$8,5 milliards en 1977-1978).

Suivent quelques-uns des autres changements proposés dans le budget.

Frais de recherche et de développement

Depuis 1961, la Loi de l'impôt sur le revenu permet de déduire 100 p.c. des dépenses courantes et en capital de recherche et développement (R et D), l'année où elles sont effectuées. A cela s'est ajouté l'an dernier un crédit d'impôt à l'investissement sur les dépenses courantes et en capital de R et D qui variait, selon les régions, entre 5 et 10 p.c.

A titre d'encouragement supplémentaire, il est proposé d'autoriser pour dix ans, à compter de 1978, une déduction spéciale de 50 p.c. de la R et D supplémentaire. La déduction, qui serait intégrée au calcul du revenu, porterait sur la différence entre les dépenses de R et D d'une année donnée et leur moyenne des trois années précédentes. Cette mesure aurait pour effet d'abaisser jusqu'à 20¢ le coût après impôt de chaque dollar supplémentaire dépensé à la R et D.

En raison du caractère à croissance de

cette mesure, son effet sur les recettes fiscales dépendra de l'accueil que lui réservera l'industrie. On évalue cependant à environ \$50 millions par an le manque à gagner pour le Trésor fédéral les premières années. Les recettes fiscales provinciales seraient également diminuées dans les provinces qui ont un accord de perception fiscale avec Ottawa, et celles qui décident d'adopter les nouvelles mesures.

Énergie

De nouvelles incitations sont présentées pour stimuler la production d'énergie, dans l'immédiat ainsi qu'à long terme, notamment par de nouvelles méthodes qui augmentent le taux de récupération du pétrole provenant des gisements connus. Deux modifications sont apportées à l'allocation pour épuisement.

Tout d'abord, à partir du 11 avril, le coût des machines, équipement et autres installations destinés à des systèmes améliorés ou tertiaires de récupération donneront droit à une déduction pour épuisement de \$1 pour \$2 dépensés, alors que la déduction normale est de \$1 pour \$3 dépensés. (On entend par "système amélioré" un système faisant appel à des techniques nouvelles pour récupérer plus de pétrole commercialisable d'un gisement de brut conventionnel ou d'huile lourde.)

En second lieu, le montant pouvant être déduit à titre d'épuisement chaque année sera majoré dans le cas de l'épuisement gagné sur certains investissements d'huile lourde. La limite actuelle est de 25 p.c. des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources minérales. Celle-ci sera augmentée, à compter de cette année, pour tout épuisement gagné sur certaines dépenses admissibles, à 50 p.c. du revenu imposable total, soit pour les revenus d'exploitation des ressources et tous autres bénéfices de la corporation.

Transport ferroviaire

D'importants investissements sont requis dans les réseaux de chemins de fer pour



"Le budget que je présente ce soir est une réponse positive et responsable aux problèmes que connaît l'économie canadienne à une époque très troublée pour l'ensemble du monde," M. Jean Chrétien.

en améliorer l'efficacité et y freiner les augmentations de coûts. Cependant, une déduction supplémentaire pour amortissement linéaire de 6 p.c. sera prévue sur tous les actifs de réseaux ferroviaires (sauf certains véhicules non ferroviaires) acquis après le 10 avril 1978 et avant 1983. Cette déduction supplémentaire pourra être faite l'année de l'investissement et pendant les quatre années suivantes.

Par exemple, le matériel de signalisation est actuellement amortissable à 4 p.c. de la valeur résiduelle. La nouvelle mesure permettra une déduction supplémentaire de 6 p.c. du coût initial du matériel, l'année de son achat et pendant les quatre années suivantes.

Films canadiens certifiés

Pour faciliter le financement et le développement de l'industrie cinématographique canadienne, la loi de l'impôt prévoit un amortissement spécial à l'égard des investissements dans certaines productions cinématographiques ou magnétoscopiques canadiennes certifiées par le secrétaire d'État. On propose un certain nombre de changements destinés tant à améliorer la qualité de la production canadienne de films qu'à empêcher les abus.

Actuellement, le régime d'allocation du coût en capital n'est disponible pour une année d'imposition donnée que si la production est terminée avant la fin de l'année. Cette condition a eu tendance à accélérer l'achèvement des prises de vue, souvent au détriment de la qualité. Pour permettre une production plus ordonnée, on permettra dans certains cas de réclamer la déduction, même si les prises de vue principales n'ont pas commencé avant la fin de l'année. Cette règle spéciale, applicable à l'année d'imposition 1978 et les suivantes, donnera droit à l'amortissement spécial à condition que les prises de vue principales soient terminées dans les 60 jours suivant la fin de l'année.

Régimes enregistrés d'épargne-retraite

La Loi actuelle de l'impôt sur le revenu oblige un contribuable ayant atteint 71 ans, à utiliser les sommes accumulées dans un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) à l'achat d'une rente viagère d'une compagnie d'assurances. Les rentes sont alors imposables l'année où elles sont versées. La seule autre solution consiste à retirer d'un coup la somme totale du régime et à payer l'impôt la même année.

Le budget du 31 mars 1977 évoquait cette situation et signalait que le gouver-

nement examinait la question. A l'issue de cette examen, il a été décidé d'ajouter deux autres possibilités de conversion des fonds d'un REER:

- 1) le détenteur pourrait acheter une annuité à échéance fixe lui donnant des prestations jusqu'à 90 ans;
- 2) les fonds pourraient être transférés dans un nouveau régime, appelé Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR).

Les institutions financières et autres qui ont actuellement le droit d'offrir des REER pourront aussi offrir ces deux nouvelles possibilités. Il s'agit actuellement surtout des compagnies d'assurance-vie et de fiducie.

Dans la seconde solution (le FERR), une partie déterminée des avoirs du fonds — capital, plus revenus accrus — serait prélevée par le détenteur pour lui assurer un revenu annuel jusqu'à l'âge de 90 ans. La fraction sera liée à l'âge du contribuable au cours de l'année, et sera égale au produit de la division de un par le nombre d'années restant avant d'atteindre 90 ans.

Réductions de droits de douane

Les réductions douanières temporaires, instaurées sur une vaste gamme de produits par le budget de 1973 pour lutter contre l'inflation et devant expirer le 30 juin 1978, sont reconduites jusqu'au 30 juin 1979. Font exception, les asperges en conserve et surgelées et les choux de Bruxelles surgelés, pour lesquels la Commission du tarif a recommandé d'accroître la protection, la verrerie de table, dont un fabricant canadien se propose d'augmenter la production si l'on rétablit le taux antérieur à 1973, et les agents tensio-actifs ou détergents synthétiques, actuellement importés dans une quantité de nature à menacer l'expansion continue de la production canadienne. Le taux temporaire de 10 p.c. appliqué à certaines viandes en conserve expirera également fin juin, pour passer au taux de 15 p.c., niveau plus conforme aux taux frappant les autres produits de la viande ainsi qu'aux besoins de l'industrie, mais encore nettement inférieur aux taux antérieurs à 1973.

La franchise temporaire applicable aux aéronefs et aux moteurs d'aéronefs de genres ou de tailles non fabriqués au Canada, qui avait été instaurée en 1952 et devait expirer le 30 juin 1978, sera prolongée d'un an. On propose également l'entrée en franchise des marqueurs servant à la pulvérisation aérienne des récoltes, ainsi que des cordes de boyaux ser-

vant surtout aux raquettes de sport. La franchise existante à l'égard des alcools gras entrant dans les détergents synthétiques est élargie à ceux qui entrent dans la fabrication de tous les genres d'agents tensio-actifs.

Un abaissement des droits de 20 à 15 p.c. est proposé pour certaines pièces destinées aux accessoires d'éclairage électrique, afin d'aider les fabricants canadiens à concurrencer les importations.

Augmentations de droits de douane

Il est proposé d'abolir les avantages du tarif de la préférence britannique sur certains articles importés du Royaume-Uni et d'Irlande, notamment la confiserie, les grues à monter sur camions, certains moteurs Diesel, certains appareils servant aux lignes de transmission de télévision par antenne communautaire, et les vêtements tricotés. Cette mesure s'explique surtout par le désir d'aider les fabricants canadiens dont les affaires ne fonctionnent pas à pleine capacité ou qui ont vu leurs chiffres d'affaires baisser sensiblement à cause des importations du Royaume-Uni et d'Irlande. Ces articles seront désormais passibles du taux de la nation la plus favorisée. Le Royaume-Uni et l'Irlande ayant mis fin à l'accès préférentiel des produits canadiens en adhérant à la Communauté économique européenne, le Canada n'est plus obligé d'accorder un régime tarifaire préférentiel à leurs produits. Nombre des préférences restantes disparaîtront à la faveur des réductions tarifaires décidées lors des négociations commerciales multilatérales.

Une modification empêchera les pneus destinés aux tracteurs à usage non agricole d'entrer en franchise. Cette mesure aidera les fabricants canadiens de pneus pour tracteurs industriels et corrigera une anomalie qui permet aux pneus servant à l'élément tracteur de certains types d'équipement d'entrer en franchise, tandis que les pneus chaussant l'élément non tracteur sont passibles de droits.

On propose aussi d'imposer des droits sur deux produits chimiques de base servant à la fabrication des pesticides. Cette mesure permettra des investissements importants en vue de développer la production de ces produits et aidera à obtenir une source canadienne sûre d'approvisionnement. Les préparations pesticides, servant aux applications agricoles et autres, continueront d'entrer en franchise.

(suite à la page 8)

Décès d'un grand militaire et politicien canadien

Le brigadier (à la retraite) Milton F. Gregg, VC, OC, CBE, MC) l'un des militaires canadiens les plus distingués, est décédé le 13 mars à Fredericton (Nouveau-Brunswick). Il était âgé de 85 ans.

Alors que le brigadier Gregg se trouvait avec le Royal Canadian Regiment, il s'est mérité la Croix militaire, à Avion en 1917, et une agrafe, à Arras en 1918. Pour bravoure et initiative insignes durant des combats qui eurent lieu près de Cambrai, du 27 septembre au 1er octobre 1918, il a été décoré de la Victoria Cross.

En 1934, le brigadier Gregg a été nommé sergent d'armes à la Chambre des communes, et durant la seconde guerre mondiale a servi outre-mer avec le Royal Canadian Regiment. Il a commandé le West Nova-Scotia Regiment, et plus tard, l'Officers' Training Corps à Brockville (Ontario), et la Canadian School of Infantry, à Vernon (Colombie-Britannique).

Après avoir été président de l'Université du Nouveau-Brunswick, le brigadier Gregg s'est lancé dans la politique fédérale en 1947. Jusqu'en 1957, il a été successivement ministre des Pêcheries, ministre des Affaires des anciens combattants et ministre du Travail.

Il a accepté ensuite des postes de l'ONU à l'étranger, et en 1963 il a été délégué du Canada à l'Assemblée générale de cet organisme. En 1968, après plusieurs nominations à l'étranger par le ministère des Affaires extérieures, il prit sa retraite.

Depuis lors, il était devenu actif au sein de l'ONU, de l'UNICEF et d'autres agences bénévoles, y compris des agences de conservation, de renouvellement rural, militaires et des Affaires des anciens combattants.



Le brigadier Milton F. Gregg

Nomination d'un consul honoraire à Saint-Pierre-et-Miquelon

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Don Jamieson, a annoncé le 5 avril la nomination de M. Jean-Pierre Andrieux au poste de consul honoraire du Canada à Saint-Pierre, France (avec juridiction sur les îles Saint-Pierre-et-Miquelon).

Cette nomination reflète les relations étroites qui existent entre ces îles et différentes régions du Canada, particulièrement Terre-Neuve. M. Andrieux pourra, par ses fonctions, faciliter le séjour des visiteurs canadiens qui chaque année viennent de Terre-Neuve, de Nouvelle-Écosse et du Québec, et aider le gouvernement canadien à promouvoir des échanges commerciaux et d'autres programmes intéressants à la fois la France et le Canada.

Né à Montréal en 1947, M. Andrieux a fait des études à l'Université St-Dunstan de Charlottetown et à l'Université Sir George Williams de Montréal.

De jeunes Ontariens effectueront un voyage en France

Le 8 juillet prochain, 24 jeunes Ontariens, âgés de 18 à 25 ans, s'envoleront pour la France. Pendant trois semaines, ils pourront étudier les différents aspects de la vie politique, culturelle et économique de ce pays.

La direction des services aux élèves et des projets spéciaux du ministère de l'Éducation de l'Ontario assumera les frais de transport aérien de Toronto à Paris. En France, les jeunes Canadiens seront les hôtes du gouvernement et logeront dans des familles françaises et dans des auberges de jeunesse.

En août, 24 jeunes Français viendront à leur tour visiter l'Ontario dans le cadre de ce programme d'échanges.

Seuls peuvent participer à ce programme, les jeunes Ontariens qui maîtrisent le français et manifestent un vif intérêt aux activités culturelles et sociales de leur milieu.

Dernière étape de la réorganisation d'agriculture Canada

Le ministre de l'Agriculture, M. Eurene Whelan, a annoncé à la fin mars les derniers éléments de la restructuration profonde du Ministère amorcée en octobre dernier.

Le Ministère compte maintenant une direction intégrée, dont le rôle est plus clairement défini, et qui relève du sous-ministre adjoint principal chargé des politiques et de la planification. Les directions opérationnelles relèveront du nouveau sous-ministre adjoint principal chargé des opérations.

"Une nouvelle direction regroupant les Politiques, la Planification et l'Évaluation, a été formée en regroupant la Direction de l'économie et celle de la planification et de l'évaluation.

"Nous parlons de direction intégrée, car son but est de coordonner l'implantation des politiques ministérielles pour l'ensemble des activités d'Agriculture Canada. Elle aura à sa tête un sous-ministre adjoint qui relèvera du sous-ministre adjoint principal chargé des politiques et de la planification" a déclaré M. Whelan.

La nouvelle direction comprend quatre directorats: politiques économiques, recherche en économie, planification et évaluation, coordination et liaison.

Les trois directions opérationnelles du Ministère (Recherche, Hygiène vétérinaire de même que Production et Commercialisation des aliments) tombent sous la responsabilité d'un nouveau sous-ministre adjoint principal chargé des opérations. Chacune d'entre elles aura à sa tête un sous-ministre adjoint qui à son tour relèvera du sous-ministre adjoint principal aux Opérations.

"En groupant ainsi les trois directions opérationnelles sous l'autorité d'un sous-ministre adjoint principal, notre approche systématique pourra s'étendre à toutes nos activités touchant chaque aspect de l'industrie agro-alimentaire".

Une autre caractéristique importante de la réorganisation du Ministère sera la formation d'un groupe de planification et d'évaluation dans chaque direction.

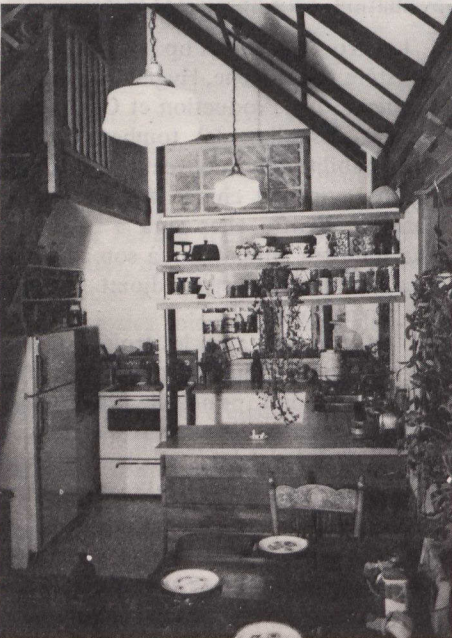
M. Whelan a déclaré qu'il était particulièrement heureux que cette réorganisation n'ait demandé ni accroissement du personnel ni création de postes de cadres supérieurs.

L' "autoconstruction", moyen de réduire les coûts de construction

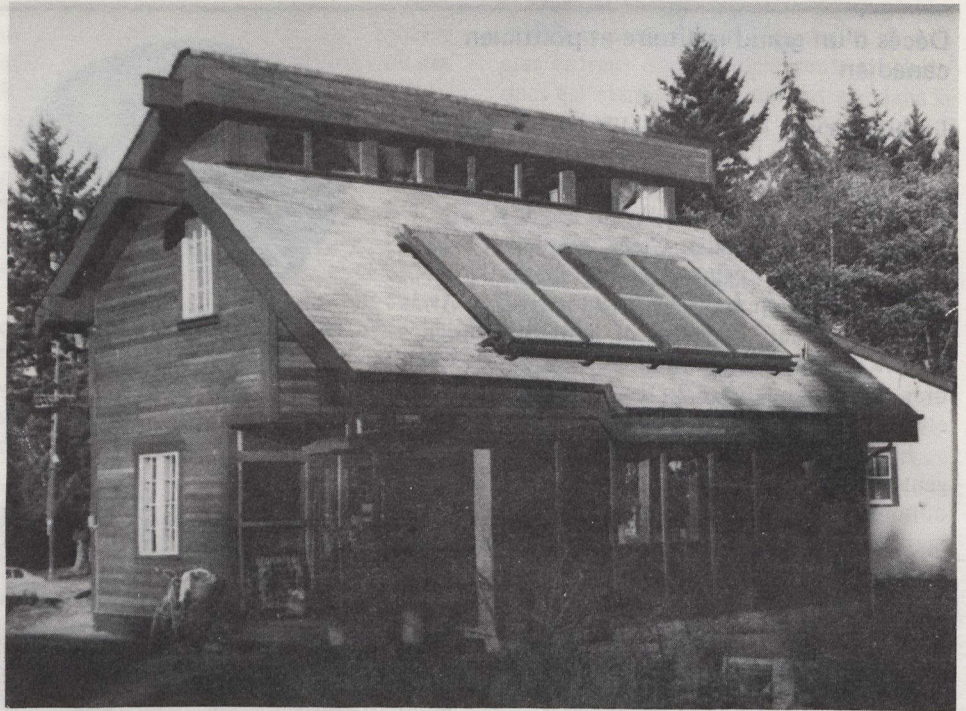
Grâce à leur travail, les fins de semaine, pendant quatre mois, 20 apprentis ouvriers — 14 hommes et 6 femmes — ont construit, au coût de \$15 000, une maison de deux étages à chauffage solaire.

La maison Acadia, construite sur le campus de l'Université de la Colombie-Britannique (UBC) à Vancouver, a été conçue par M. Charles Haynes, architecte et directeur de la Canadian Self Help Housing Association, suivant des principes "de simplicité et d'économie énergétique, les méthodes d'autoconstruction permettant de réduire les dépenses et de susciter la participation des propriétaires". Il s'agit d'une entreprise de l'Association, menée conjointement avec le Service du bâtiment, l'Association des locataires du camp Acadia et le Centre d'éducation permanente de l'UBC.

La maison comporte de nombreuses caractéristiques originales: ses murs construits de blocs de béton recouverts d'un enduit est une innovation au Canada; sa fondation a subi un traitement préservatif, ce qui ne s'était encore jamais fait à Vancouver; elle a un prototype de plancher de bois dur et des chauffe-eau solaires sur le toit, un mur qui emmagasine et propage la chaleur solaire, des fenêtres à double vitrage de fabrication



Vue de la cuisine et de la salle à manger, les événements du mur accumulateur de Trombe étant ouverts dans la partie supérieure droite. Les capteurs solaires à eau sont au-dessus du plafond cathédrale.



La maison Acadia (ci-dessus) fait maintenant partie des habitations du camp Acadia construites sur le campus de l'Université de la Colombie-Britannique à l'intention des étudiants mariés.

artisanale; elle utilise une variété de matériaux recyclés, notamment le bois d'oeuvre, les portes, fenêtres, rampes d'escalier et appareils de plomberie, et un mur construit à partir de bouteilles de vin.

Un plafond cathédrale caractérise la cuisine située au rez-de-chaussée où se trouvent aussi une salle à manger et une aire servant de salle de séjour et de jeux pour les enfants. Au premier étage, il y a deux chambres à coucher et une salle de bains munies de lanternes et de réservoirs thermiques. L'utilisation abondante du sapin et du cèdre ajoute une note de confort.

Conservation de l'énergie

La conservation de l'énergie se fait d'abord au niveau de la fondation qui est imprégnée d'un préservatif pour le bois et qui renferme un espace d'accès isolé servant de capot d'air chaud. Choisi à cause de sa résistance, un mur de fondation de ce genre peut être facilement scellé à l'aide d'une chape isolante; par ailleurs, il a permis aux ouvriers de se familiariser avec la construction d'un mur à colombages sur un modèle réduit à l'échelle avant qu'ils n'entreprennent la construction des murs principaux.

Dans le but de conserver la chaleur, on a construit des murs épais afin d'assurer une meilleure isolation. L'air chaud

pompé dans l'espace d'accès isolé par une chaudière à gaz s'ajoute à la chaleur propagée par le mur solaire de Trombe qui fait face au sud; l'été, en inversant les événements, on peut utiliser ce mur pour refroidir la maison. Au-dessus du plafond cathédrale, des panneaux solaires réchauffent l'eau qui sera utilisée pour chauffer la maison de même que l'eau d'utilisation courante avant que celle-ci ne se dirige dans le réservoir du chauffe-eau. Au sommet du toit, un petit ventilateur achemine l'air chaud ambiant vers le niveau inférieur au moyen d'un tuyau.

La masse constitue l'élément clé du mur solaire de Trombe — en soi le mur sert à emmagasiner la chaleur produite par le soleil dans un espace étroit compris entre le mur et le double vitrage. Pour faciliter ce processus, on a utilisé des blocs de béton remplis de sable.

Ces blocs rassemblés sans mortier sont recouverts d'un matériau rappelant le stuc et composé de fibres de verre, de béton et de chaux. Il s'agit du premier mur de blocs de béton construit au Canada suivant la méthode de l'enduisage qui, rapide et simple, constitue la méthode d'autoconstruction idéale.

Le plancher, prototype de panneau d'aggloméré, combine deux procédés. Traité à l'huile, le panneau d'aggloméré qui résiste particulièrement bien à l'usure

et à l'humidité, a été introduit dans une presse pour panneaux muraux d'où son aspect de madriers vieillis. La maison Acadia aura fourni à l'industrie forestière de la Colombie-Britannique l'occasion de créer et de tester ce nouveau produit.

On peut se procurer le manuel de construction et les plans de la Maison au Centre d'éducation permanente, Université de la Colombie-Britannique, Vancouver (C.-B.) V6T 1W5, Canada. Quelque 34 pages de plans détaillés de toutes les parties de l'habitation, notamment du système solaire, de la plomberie et de l'électricité, de même que 150 pages d'instructions à l'intention du constructeur inexpérimenté, ont été approuvées par le code canadien de la construction.

Roger Lemelin élu au Temple de la renommée de la presse

Le Cercle des journalistes de Toronto annonçait le 23 mars que trois nouveaux journalistes étaient admis au Temple de la renommée de la presse. Il s'agit de Mme Phyllis Griffiths, de M. Roger Lemelin et de M. Charles Jennings.

M. Roger Lemelin, président et éditeur du quotidien *La Presse* de Montréal, est aussi un écrivain. Il a commencé à écrire des romans à l'âge de 22 ans. Après son premier livre *Au pied de la pente douce*, il écrivit pour Radio-Canada le feuilleton télévisé *Les Plouffe* qui fut diffusé pendant six ans sur les réseaux anglais et français de Radio-Canada. M. Lemelin a reçu des bourses des fondations Guggenheim et Rockefeller en 1946 et 1947; à 30 ans, il devenait membre de la Société royale du Canada. Il y a quatre ans, il était admis à l'académie Goncourt à titre de membre étranger.

M. Jennings a commencé sa carrière au poste de CKGU en 1928. Après avoir travaillé quelque temps à New York, il revint au Canada en 1936 et il travailla avec Radio-Canada dont il devint vice-président en 1964. M. Jennings a pris sa retraite peu avant sa mort en 1973.

Mme Phyllis Jennings entra au service du *Toronto Telegram*, journal aujourd'hui disparu, en 1921. Elle travailla d'abord à temps partiel pour payer ses études. En 1928, elle commença à rédiger une chronique sportive, "The Girl and the Game", qui fut publiée pendant 15 ans. Au cours de ses années de journalisme, elle reçut plusieurs prix du Canadian Women's Press Club.

Négociations canado-japonaises en matière de pêche

Des représentants des gouvernements du Canada et du Japon se sont réunis à Ottawa du 28 mars au 1er avril 1978 afin de discuter de leur coopération future en matière de pêche.

La délégation japonaise était dirigée par M. Kunio Yonezawa, conseiller au Département des pêches océaniques, Agence des pêches. M. G.C. Vernon, directeur général de la Direction internationale du Service des pêches et de la mer, ministère des Pêches et de l'Environnement, présidait la délégation canadienne.

Les deux délégations ont paraphé le 1er avril les termes d'un accord qui, s'il est approuvé par les deux gouvernements, fixe les modalités devant régir la poursuite des opérations de pêche des navires japonais, sous l'autorité canadienne et conformément aux règlements du Canada, dans les régions sous juridiction canadienne des pêches, pour partie du surplus des ressources nécessaires aux besoins canadiens.

L'accord comprend des dispositions ayant trait à la détermination par le gouvernement du Canada des contingents devant être alloués aux navires de pêche japonais, à l'émission de licences canadiennes aux navires du Japon ainsi qu'à l'obligation par ce dernier de se conformer aux mesures de conservation établies par le Canada.

L'accord fait également référence à l'intérêt spécial du Canada quant aux ressources halieutiques de la région qui se trouve au-delà et immédiatement adjacente à la zone canadienne de 320 km. Il s'agit du cinquième accord incorporant ce principe depuis l'extension de la juridiction canadienne des pêches à 320 km: des accords similaires ont été négociés avec Cuba, la Roumanie, la République démocratique allemande et la Bulgarie.

Il s'agit également du douzième accord régissant la pêche étrangère dans la zone de pêche canadienne.

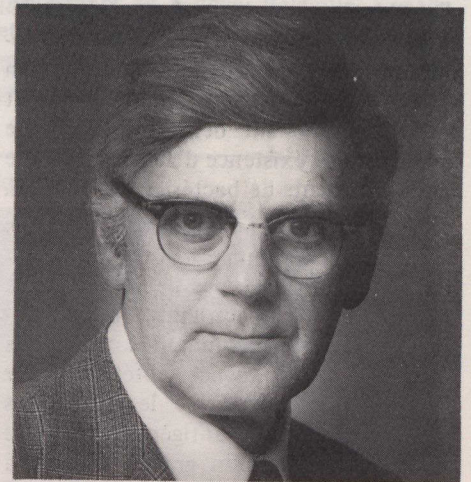
Un Canadien reçoit une distinction honorifique internationale

M. Douglas R. Redmond, Canadien dont les travaux dans le domaine de la foresterie sont mondialement reconnus, a été nommé membre honoraire de l'Union internationale des instituts de recherche forestière.

Signalons qu'en 1975 M. Redmond s'était vu décerner la *Fernow Award* que l'*American Forestry Association* attribue aux personnes qui rendent de grands services à la cause de la conservation des forêts dans le monde.

M. Redmond a largement contribué à faire de l'Union internationale des instituts de recherche forestière un organisme efficace de collaboration internationale dans le domaine de la recherche forestière. Oeuvrant avec d'autres organismes internationaux importants, comme l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'UNESCO et le Commonwealth Forestry Bureau, il a représenté le Canada en qualité de délégué, et souvent à titre de chef de délégation, dans plus de 25 pays.

Originaire de la Nouvelle-Écosse, M. Redmond détient un baccalauréat en science forestière de l'Université du Nouveau-Brunswick (1949) et un doctorat de l'Université Yale (1954).



M. Redmond qui est entré au Service canadien des forêts en 1957, après avoir travaillé pour le ministère de l'Agriculture, a occupé différents postes de cadre et de consultation et, en 1969, il était nommé à la tête de la Direction des relations forestières, qui s'occupe d'affaires internationales.

Depuis 1975, en sa qualité de directeur des instituts nationaux de foresterie du Canada, M. Redmond oriente les travaux de recherche des instituts vers la revitalisation du secteur forestier du pays.

Nouveau vaccin contre la méningite

La méningite, maladie du système nerveux qui ravage encore certaines régions d'Amérique du Sud et d'Afrique, sera peut-être virtuellement éliminée grâce à un vaccin mis au point au Canada.

Cette découverte, qui remonte à 1974, est le fruit des efforts conjoints de trois chercheurs, MM. Harold Jennings et Ian Smith, du Conseil national de recherches, et M. Paul Kenny, du ministère de la Santé et du Bien-être social. L'Institut Frappier de Montréal, qui détient un permis pour la préparation de vaccins humains, a soumis le sérum à divers tests au cours des 18 derniers mois.

La méningite est causée par la présence de bactéries qui ne produisent habituellement qu'une légère inflammation des fosses nasales et des sinus; il arrive cependant chez les jeunes enfants, les adolescents et les adultes déficients en substances immunogènes que l'agent de la maladie passe dans le sang et se communique aux méninges, ces membranes cérébrales qui enveloppent le cerveau et la moelle épinière, entraînant par là des complications souvent fatales. On peut difficilement traiter le malade à l'aide d'antibiotiques, puisque des souches tolérantes aux médicaments se forment automatiquement par sélection naturelle. En outre, le contrôle immunologique était jusqu'à maintenant demeuré impossible en raison de l'existence d'au moins quatre types différents de bactéries infectieuses.

Le docteur Jennings et ses collègues ont d'abord déterminé les structures chimiques des divers types de bactéries. Ils ont ensuite produit un antigène, ou composé moléculaire, commun à toutes les souches. Les expériences ultérieures sur des souris ont confirmé les propriétés immunogènes de "l'antigène commun". En effet, 90 p.c. du groupe inoculé a survécu à des doses massives de bactéries infectieuses, alors que 95 p.c. des animaux non inoculés sont morts.

Si le vaccin est approuvé, on l'expérimentera sur des humains en faisant appel à des volontaires. On le soumettra ensuite à l'Organisation mondiale de la santé pour qu'il soit mis à l'essai dans les régions les plus vulnérables.

Selon le docteur Jennings, la formule "antigène commun" pourrait fournir la solution aux maladies qui, comme la pneumonie et la coqueluche, sont causées par plus d'un type de bactérie.

Un autobus de luxe pour hommes d'affaires



Une hôtesses du grand express et M. Denault, vice-président (marketing) de la compagnie Voyageur Colonial ltée.

Depuis le 10 avril, un autobus de grand luxe de la compagnie Voyageur Colonial est en service sur la ligne Montréal-Québec (257,6 km) afin de répondre aux besoins des hommes d'affaires et fonctionnaires qui forment 36 p.c. de la clientèle de la Compagnie.

Les passagers du *grand express* bénéficient d'un autobus climatisé de 23 sièges (au lieu de 47 ou 43). Les fauteuils plus larges et plus confortables sont disposés en rangées de 3 de façon à offrir le maximum d'espace à chaque personne.

Tous les sièges sont pourvus d'un poste de contrôle permettant de sélectionner quatre programmes musicaux différents, de contrôler un éclairage individuel ou d'appeler l'hôtesses. En outre chaque passager dispose d'une table de travail individuelle comme en sont équipés les sièges d'avion.

Pendant le trajet, un repas chaud de qualité est servi. Cependant, à cause du Règlement de la route le repas n'est pas accompagné de boissons alcoolisées.

Autre innovation: le téléphone à bord. En effet, l'hôtesses peut à la demande d'un passager composer pour lui le numéro demandé et permettre à ce dernier d'entrer en communication avec tous les

postes téléphoniques reliés au réseau général de téléphone.

Les passagers pourront réserver leur place par téléphone, profiter d'une salle d'attente spéciale et payer avec les cartes de crédit.

Quatre départs se font chaque jour de chacune des deux villes selon un horaire tenant compte des heures habituelles des rendez-vous d'affaires et du désir de chacun de pouvoir rentrer chez soi après une journée de travail dans une autre ville. Le prix du billet est de \$42 aller-retour (\$19.80 par autobus régulier).

Selon M. Hubert Pitre, président de la Compagnie, les études de marché ont montré qu'un tel service était rentable entre Montréal et Québec et, probablement, entre Montréal et Ottawa, ligne sur laquelle la compagnie Voyageur Colonial pense établir un service identique.

Les autobus, de type *Mirage*, sont construits par la Société Prevost de Sainte-Claire de Dorchester.

Le ministère d'État à la Santé et au Sport amateur a annoncé l'établissement de nouveaux bureaux régionaux de la Direction générale de la santé et du sport amateur à Winnipeg et à Halifax.

La chronique des arts

Premier anniversaire de l'UNEO

L'Union des écrivains québécois (UNEO) a célébré son premier anniversaire le 21 mars 1977. Cette première année a surtout permis un certain regroupement et une meilleure présence des écrivains dans leur milieu. Ainsi, en 250 circonstances différentes, des écrivains ont rencontré le public; \$250 000 ont été dépensés pour permettre leurs déplacements et pour payer leur cachet.

Dans un deuxième temps, l'Union des écrivains veut mettre l'accent sur le respect des droits des écrivains par les éditeurs et autres organismes littéraires.

Enfin, l'UNEO annoncera bientôt la participation de plusieurs écrivains à des événements littéraires québécois et européens.

L'indépendance financière de l'UNEO est assurée par la cotisation (\$100) de ses 140 membres, montant auquel vient s'ajouter, éventuellement, des subventions gouvernementales.



Le président de l'Union est M. Jacques Godbout, qui a reçu dernièrement le prix Canada-Belgique.

L'Institut canadien de microreproductions historiques, nouvel organisme indépendant à but non lucratif, a reçu une somme de \$2 millions du Conseil des Arts du Canada. Attribuée pour une période de cinq ans, la subvention permettra à l'Institut de faire l'inventaire des imprimés canadiens, antérieurs à 1900, n'existant qu'en nombre restreint au Canada, ou qu'on ne peut trouver qu'à l'étranger.

Les théâtres font peau neuve

Au cours des dernières années, dans le cadre du programme de subventions d'immobilisation aux arts de la scène, le secrétariat d'État a octroyé des subventions d'une valeur totale de \$11,5 millions à quelque 35 théâtres canadiens.

Ces fonds ont été utilisés pour l'achat, la rénovation ou la construction d'installations ou de pièces d'équipement. Dans la mesure du possible, la préférence a été accordée, entre autres, aux salles de spectacle, aux dispositifs de sécurité, aux salles de répétition et d'audition, aux aires de détente, tels bars et restaurants, et aux aménagements indispensables comme les escaliers, les sorties de secours et les toilettes.

Pour être admissible, l'organisation à but non lucratif doit être une compagnie professionnelle d'art d'interprétation (musique, théâtre, pantomime, ballet, opéra ou activité analogue).

Elle doit fonctionner avec succès depuis trois ans et, dans le cas des améliorations mineures, depuis un an. De plus, les postes d'administrateur et de directeur artistique doivent être détenus par un titulaire à temps plein.

Autre critère important: l'organisation doit obtenir de son gouvernement provincial, municipal ou d'un autre mécène, un

engagement financier dont le montant équivaut à celui accordé par le secrétariat d'État.

Au cours de l'année 1976-1977, quatre théâtres ont rempli toutes les conditions. Il s'agit: d'Adelaide Court/Court Adelaide à Toronto, du Groupe de la place royale à Ottawa, du Grand Theatre à London et du Theatre 3 à Edmonton.

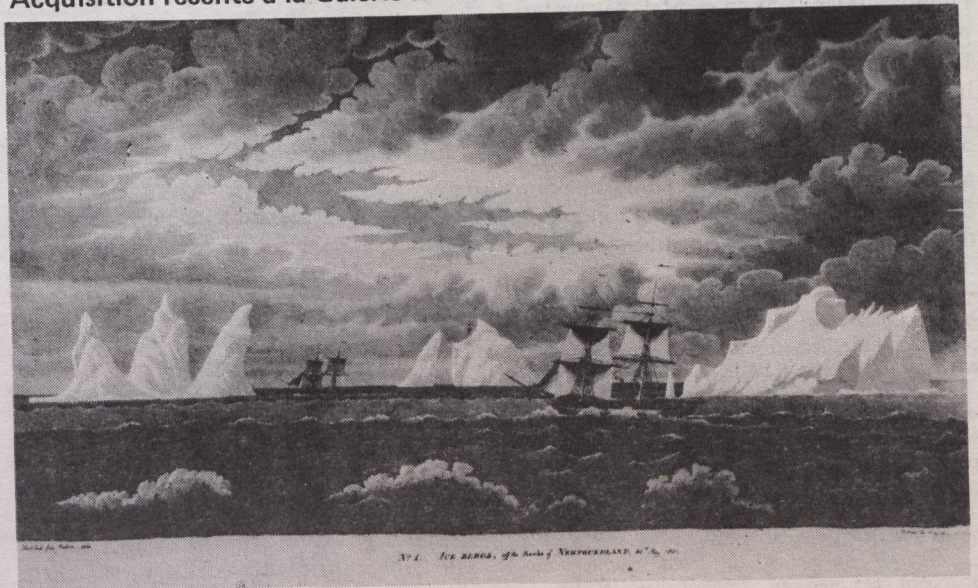
Festival de musique acadienne en Louisiane

Le huitième festival français de musique acadienne s'est tenu le 8 avril à Comeaux. Cette année, il honorait Mme Lelia Courtney LaBauve, institutrice qui a consacré sa vie à préserver l'héritage français dans la région.

Parmi les invités d'honneur l'on remarquait M. le gouverneur Edwin Edwards, de Baton rouge, M. le juge Allen Babineaux, de Lafayette, Mlle M. Delhout, chargé de mission (Belgique), et M. Jules Poisson, délégué du Québec.

Le programme comprenait des concours de musique et de danse, une comédie, *Martin Webre, gendarme*, de M. Barry Ancelet, à laquelle avaient participé des professeurs de France, Belgique, Canada et, bien sûr, de Louisiane. Enfin une représentation a été donnée par un groupe français de danse folklorique.

Acquisition récente à la Galerie nationale



Icebergs au large des côtes de Terre-Neuve (1821) de Charles R. Forrest (connu 1778-1823), aquarelle exécutée à bord du navire Ann C. Cowry qui amena Forrest à Québec où il fut en garnison jusqu'en 1823.

Compensation... (suite de la page 2)

Exploitations agricoles familiales

L'on propose d'élargir les règles spéciales permettant de reporter l'impôt sur le transfert d'une exploitation agricole de l'agriculteur à ses enfants. Cette mesure, dite de "roulement", ne s'applique actuellement qu'au transfert de terres et de biens agricoles amortissables appartenant à un agriculteur. Elle sera immédiatement étendue aux exploitations agricoles familiales constituées en sociétés.

Le roulement s'appliquera aux transferts aux enfants d'actions ou de parts dans des sociétés ou des corporations agricoles admissibles. Pour être admissible, la corporation ou société devra s'adonner à des activités agricoles au Canada, il faudra que presque tous ses actifs servent à ces activités et qu'un ou plusieurs des membres de la famille de l'exploitant s'occupent activement de l'exploitation. La disposition s'appliquera également au transfert de contingents agricoles.

Réforme du droit de la famille

Même si le droit de la propriété relève exclusivement des provinces, ces changements soulèvent des problèmes pour l'application des dispositions fiscales fédérales relatives aux gains en capital.

Des changements d'ordre technique seront apportés à la Loi de l'impôt sur le revenu pour faciliter la répartition des biens entre les conjoints, sans donner lieu à l'impôt sur les gains en capital. Aucun impôt ne serait exigible sur le transfert initial. Dans le cas de vente ultérieure du bien, chaque conjoint déclarerait la moitié du gain éventuel en capital.

Considérons une résidence secondaire achetée par le mari en Ontario pour \$10 000 et évaluée à \$25 000 au moment d'un divorce ou d'une séparation légale.

Hebdo Canada est publié par la Direction des services de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant au rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Ahnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.

Selon la loi fiscale actuelle, le mari est réputé avoir disposé d'un intérêt de 50 p.c. dans la propriété. La différence entre la juste valeur marchande de son intérêt (\$12 500) et le coût de celui-ci (\$5 000) produirait un gain en capital de \$7 500, dont la moitié serait passible de l'impôt. Sa femme n'ayant rien payé au départ, le coût serait nul pour elle. Par conséquent, à la vente de la propriété, elle devrait considérer l'intégralité de sa part du produit de la vente comme un gain en capital et en incorporer la moitié dans son revenu.

La modification proposée garantit qu'il n'y aura pas de gain en capital lors de la répartition du bien. Le mari sera réputé avoir transféré sa participation de 50 p.c. dans la propriété pour \$5 000 et, lors d'une vente ultérieure de celle-ci, le mari comme la femme déclareront la moitié du gain comme revenu.

Travailleurs dans les chantiers éloignés

D'après la loi de l'impôt, le logement et la pension fournis gratuitement à un employé constituent un avantage imposable. Cependant, une exemption est prévue en faveur des personnes travaillant à un endroit éloigné de leur foyer, qui sont mariées ou dans une situation équivalente. Les célibataires qui sont dans le même cas sont considérés comme recevant un avantage imposable. Les chantiers éloignés sont, par exemple, les camps de bûcherons, les chantiers de construction et les lieux de forage.

Il est proposé d'accorder l'exemption à tous les travailleurs employés dans des chantiers éloignés.

Nouvelles brèves

Un boxeur de Buckingham (Québec), Gaétan Hart, a ravi le titre de champion des poids légers du Canada au Montréalais Cleveland Denny, le 5 avril, devant 4 691 spectateurs réunis au Forum de Montréal. Hart a remporté la victoire par décision unanime.

Renault-Canada quitte le Québec vingt ans après sa venue au Canada et 11 ans après l'établissement de son siège social canadien à Saint-Bruno de Montarville. A la suite d'un protocole d'accord, qui devra être ratifié d'ici deux mois, entre l'American Motors Corporation, de Détroit (États-Unis), et la Régie nationale des usines Renault de France, les deux filiales Renault-Canada (113 employés) et

Renault-USA (205 employés) disparaissent. Dès l'automne, toutes les activités d'importation, de mise en marché et de service après vente de Renault seront dirigées de Brampton (Ont.) pour le Canada et de Détroit (Michigan) pour les États-Unis.

Le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a confirmé le départ, d'ici la fin d'avril, du lieutenant-gouverneur, M. Hughes Lapointe, qui avait pris ses fonctions en 1966. Il avait été auparavant député libéral de Lotbinière jusqu'en 1957 et ministre des Anciens Combattants dans le gouvernement libéral de M. Louis Saint-Laurent.

Les Canadiens aiment bien l'ail et le Canada importe chaque année pour \$1,7 million d'ail et de sous-produits d'ail de la Californie, d'Europe et d'Amérique Latine. Afin de voir s'il serait possible d'en cultiver au Canada à un prix concurrentiel, le Fonds pour l'implantation de nouvelles cultures d'Agriculture Canada a accepté un projet d'implantation de la culture de l'ail au Manitoba. Le projet est présenté par la Inrad Industrial Research and Development Ltd. Les essais se feront à la Station de recherche de Morden et à Portage-la-Prairie (Manitoba).

Le ministre de l'Agriculture a annoncé la création au Nouveau-Brunswick d'une nouvelle ferme expérimentale. Une attention particulière sera portée aux fruits et légumes ainsi qu'aux nouvelles cultures pouvant être utilisées comme aliments pour le bétail.

Un habitant du village de Lefavre (Ontario) a fêté son 102^e anniversaire de naissance le 1^{er} avril. M. Émery Frappier est né le 1^{er} avril 1876 à St-André-Avellin. Membre d'une famille de 11 enfants, il s'intéressa dès l'âge de 12 ans à la menuiserie, métier qu'il exerça jusqu'à 80 ans.

Afin de pouvoir contrôler la production et la diffusion de leur musique, quelque 350 musiciens québécois et techniciens de la musique ont fondé le Syndicat de la musique du Québec (SMQ), affilié à la Fédération nationale des communications (CSN). Le nouveau syndicat entre en concurrence avec la Guilde, filiale de la puissante American Federation of Musicians.

Depuis le 3 avril, de nouvelles restrictions sont apportées à l'importation au Canada de chevaux pur-sang en provenance de l'État du Kentucky. Cette mesure vise à prévenir l'introduction au Canada de la métrite contagieuse du cheval.